



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 43

pouvoirs : 5

votants : 48

L'an deux mille dix sept, le dix huit janvier à 19 heures 30,  
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau  
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président  
Date de la convocation : 12 janvier 2017

### Présents :

MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BALEYDIER JOUNIER BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET BARON  
RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD AGASSE MARCHAIS J.M.  
MARCHAIS J. POUPELIN AUBRON BUZONIE  
MMES BRAUD LERAY MENARD TESSERAU HOUSSIN CHOBLET DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU  
MOSTEAU GILBERT ARBERT CHARRIER LE POTTIER PEROCHEAU LACOSTE

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SERISIER (pouvoir à Mme GILBERT), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON), Mme VIVANT (pouvoir à Mr  
ROCHET), Mme MEILLERAIS-PAGEAUD (pouvoir à Mr CORBET) et Mme BABIN (pouvoir à Mme BRAUD)

**Est nommé secrétaire de séance :** Maurice BOUHIER

## Avenant au marché n° 2015/0007 AO-S "Collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, des journaux magazines et du verre et prestation de conteneurisation"

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes  
Loire-Divatte et de Vallet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour créer la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et  
son annexe fixant les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire,  
Vu l'harmonisation à mettre en place sur le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés,  
afin de permettre à la Communauté de communes Sèvre et Loire de fonctionner,  
Vu le marché n° 2015/0007 AO-S "collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages  
recyclables, des journaux magazines et du verre et prestation de conteneurisation",  
Considérant les prestations de conteneurisation,  
Considérant le projet d'avenant,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant au marché de collecte des déchets ménagers du territoire de l'ancienne CCLD, joint à la présente délibération, pour :
  - ✓ étendre le périmètre d'intervention aux 6 communes de l'ancien territoire de la CCV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 sur la base du cout horaire prévu au marché 70 €/heure HT,
  - ✓ supprimer la prestation de conteneurisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le volume horaire de la prestation supplémentaire de conteneurisation sur 6 communes est estimé environ 230 heures pour l'année 2017, soit une plus-value de 16 100 € HT.

La suppression de la prestation de conteneurisation en 2018 génère une moins-value de 16 100 € HT.

Au global, les modifications des prestations ne génèrent aucun impact financier sur le marché en cours.

- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.

Fait à Vallet, le 18 janvier 2017

Le Président  
**Pierre-André PERROUIN**



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission en  
préfecture le 20 JAN. 2017

de son affichage le 24 JAN. 2017